

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de pharmacie.ma

N° 467 - 03 décembre 2018

Éditorial

Pharmaciens : sit-in et/ou grève !

Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie



Dans un communiqué du 5 novembre 2018, la Confédération des syndicats des pharmaciens du Maroc a appelé tous les officinaux à un sit-in, le 3 décembre 2018 à 11 h, devant le ministère de la Santé. (Voir lien)

Par cette action, les membres de la Confédération souhaitent manifester leur désapprobation vis-à-vis du retard pris par l'administration pour réagir face à la situation catastrophique que vit la pharmacie d'officine. Cette situation s'est particulièrement dégradée depuis le 18 décembre 2013, date de publication du Décret 2-13-852 relatif aux conditions et aux modalités de fixation du prix public de vente des médicaments fabriqués localement ou importés.

De son côté, la Fédération nationale des syndicats des pharmaciens du Maroc (FNSPM) a convoqué ses membres à un Conseil fédéral qui s'est tenu, à Rabat, le 29 novembre 2018. Lors de ce Conseil, les membres du bureau de cette instance et les syndicats présents ont décidé d'appeler à une grève, le 27 décembre 2018, afin de protester contre la lenteur de l'administration à mettre à exécution les promesses qu'elle a faites aux pharmaciens. La première revendication de la FNSPM

concerne la situation de non-droit qui sévit, notamment à Casablanca, ville où certains pharmaciens ne respectent ni horaires, ni déontologie. Ces comportements délétères, qui se cantonnaient à une poignée de pharmacies, sont en train de se propager comme une traînée de poudre dans la capitale économique. Le climat résultant de cette situation affecte le fonctionnement des Conseils de l'Ordre et prive la profession d'un climat apaisé propice à une réflexion autour des dossiers dont le traitement conditionne la pérennité de la pharmacie d'officine. La FNSPM a également formulé quatre autres recommandations. (voir lien)

La situation économique des pharmaciens qui croulent sous les dettes devrait être sérieusement prise en considération. La générosité des responsables qui ont pris part aux négociations ayant abouti à l'adoption du décret de fixation des prix des médicaments est en train de coûter très cher à tous les pharmaciens, d'autant plus que l'augmentation des volumes de ventes promise par le prédécesseur d'Anas Doukkali n'a été finalement qu'un leurre.

Aujourd'hui, le nouveau ministre de la Santé et le nouveau directeur du Médicament et de la pharmacie, qui connaissent le secteur et qui sont très sensibles aux doléances des pharmaciens, devraient réagir avant le 27 décembre 2018 en leur donnant des «gages» de bonne volonté, notamment en œuvrant pour que les sanctions prononcées par les Conseils contre certains pharmaciens soient publiées et mises à exécution. Ils devraient également, trouver une solution pour que le monopole des pharmaciens, tel que défini par l'article premier de la loi 17-04, devienne effectif, notamment en ce qui concerne les dispositifs médicaux qui continuent à être vendus en dehors des pharmacies et dans des conditions à peine croyables.

Sans ces deux premiers signaux, ils prendront le risque d'endosser, en partie, la responsabilité de la déliquescence d'une profession qui rend d'énormes services à la population. Quant aux pharmaciens, qui sont de plus en plus entendus et de moins en moins écoutés, ils devraient participer massivement à ces deux actions et à toute autre manifestation visant à faire valoir leurs revendications légitimes.

Destinataires : 12071

www.pharmacie.ma

Consulter d'autres pharmanews